

AISMILE

Association Intercommunale Scolaire
de Moudon-Lucens et Environs

RAPPORT DE GESTION



2023

Table des matières

Organisation	4
Conseil intercommunal.....	4
Bureau du Conseil intercommunal	4
Commission de gestion.....	4
Comité de direction	5
Conseil d'établissement.....	6
Administration	7
Finances pour la part scolaire.....	8
Participation des communes	8
Coût à l'élève et à l'habitant.....	8
Bâtiments.....	8
Bâtiments communaux.....	9
Bâtiments de l'AIMLE.....	9
Entretien	9
Collège du Fey.....	9
Salle de sports du Champ-du-Gour.....	9
Etablissements scolaires.....	9
Camps, courses et spectacles scolaires	10
Bibliothèque.....	11
Activités extra-scolaires.....	11
Sports scolaires facultatifs	11
Devoirs surveillés	11
Réfectoire	12
Transports.....	12
Principe	12
Absence de transport public.....	12
Patrouilleurs scolaires.....	12
Enseignement spécialisé.....	13
Fondation Cherpillod – Programme Kairos	13
Accueil parascolaire	13
Places d'accueil.....	13
Taux d'occupation.....	14

Collaboratrices et collaborateurs des UAPE	15
Finances pour la part parascolaire.....	16
Participation des communes pour la part parascolaire.....	16
Coût à l'habitant et à la fréquentation	16
Répartition du financement	16
Rapports d'activité.....	17
UAPE La Barrette.....	17
UAPE La Cabane	17
UAPE Le Château	18

Organisation

Conseil intercommunal

Le Conseil Intercommunal est l'organe législatif de l'Association intercommunale scolaire de Moudon - Lucens et environs.

Conformément à l'article 6 des statuts de l'AISMLE, le Conseil intercommunal est composé de délégués des communes membres de l'association.

Il comprend :

- une délégation fixe composée pour chaque commune d'un délégué et d'un suppléant, choisis par la municipalité parmi les conseillers municipaux en fonction ;
- une délégation variable composée pour chaque commune d'un délégué par 800 habitants ou fraction de 800 habitants, choisi par le conseil général ou communal parmi ses membres. Un ou des suppléants sont aussi désignés.

Le conseil intercommunal a été renouvelé pour la législature 2021-2026 lors d'une séance d'installation le 17 juin 2021. Au 31 décembre 2023, le conseil est composé de 34 membres.

Conseil intercommunal	
Communes membres	Délégués
Bussy-sur-Moudon	2
Chavannes-sur-Moudon	2
Curtilles	2
Dompierre	2
Hermenches	2
Lovatens	2
Lucens	7
Moudon	9
Prévonloup	2
Rossenges	2
Villars-le-Comte	2

Bureau du Conseil intercommunal

Président :	Duc Georges-Alexandre	Moudon
Vice-président :	Chabloz Jacky	Lucens
Secrétaire :	Paccaud Anne-Marie	Hors conseil

Commission de gestion

Membres :	Crausaz Cédric	Hermenches
	Demierre Serge	Moudon
	Egli Anthonioz Nicole	Moudon
	Falk Diego	Curtilles
	Gavillet Patrick	Lucens

Durant l'année 2023, 4 préavis ont été traités :

- Préavis N°1-2023 Comptes 2022
- Préavis N°2-2023 Demande d'un crédit de construction pour un collège primaire à Lucens
- Préavis N°3-2023 Demande de crédit supplémentaire au budget 2023
- Préavis N°4-2023 Budget 2024

Comité de direction

Le Comité de direction exerce, dans le cadre de l'activité de l'association, les fonctions prévues pour les municipalités afin d'atteindre les buts de l'AI SMLE, à savoir pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire, des enfants domiciliés sur le territoire des communes membres. L'AI SMLE est également en charge des besoins parascolaires tels que cantines scolaires, devoirs surveillés et accueil des élèves en dehors des heures d'école.

Au 31 décembre 2023, le Codir de l'AI SMLE était composé de 7 membres choisis par le Conseil intercommunal parmi les membres des exécutifs communaux des communes membres.

CODIR		
Membres	Communes	Dicastères
Bessard Vincent, Président	Municipal, Lucens	Administration générale Ressources humaines Président du groupe de travail ressources humaines Président du groupe de travail planification des bâtiments
Gauthey Yannick	Syndic, Rossenges	Transports Membre du Conseil d'établissement
Jung Sébastien	Municipal, Lucens	Bâtiments et écoles de Lucens UAPE Moudon et Lucens Membre du groupe de travail ressources humaines Membre du groupe de travail planification des bâtiments Membre du groupe de travail bureautique
Kopp Sascha	Municipal, Villars-le-Comte	Activités parascolaires Réfectoire Santé-social Membre du groupe de travail bureautique
Müller Roger	Municipal, Moudon	Bâtiments scolaires de Moudon Membre du groupe de travail planification bâtiments
Paccaud Anita	Municipale, Prévonnoloup	Mobilier scolaire
Steck Jean-Philippe	Municipal, Moudon	Finances Membre du groupe de travail ressources humaines Président du groupe de travail bureautique

En 2023, le Codir s'est réuni 22 fois.

Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement (CET) est composé de 16 membres issus à parts égales de personnes mentionnées à l'article 34 de la loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (LEO).

- 1 membre du comité de direction ainsi que de 3 membres du conseil intercommunal pour représenter les autorités communales ;
- 4 représentants de parents d'élèves ;
- 4 représentants des professionnels actifs au sein des établissements ;
- 4 représentants des milieux et des organisations concernés par la vie des établissements.

L'article 26 du règlement du Conseil d'établissement définit son rôle, à savoir :

« Le conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale. Il appuie l'ensemble des acteurs de l'établissement dans l'accomplissement de leur mission en rapport avec la vie de l'établissement.

Il veille à la cohérence de la journée de l'enfant-élève et formule des propositions à l'intention des instances compétentes.

Il permet l'échange d'information et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves. Il s'assure de la transmission d'informations, de la cohérence de ses actions avec l'ensemble des conseils d'établissement sis sur le périmètre de l'AI SMLE. Le département peut le consulter et lui déléguer des compétences.

Les autorités intercommunales peuvent le consulter ou le charger de tâches en rapport avec la vie de l'établissement.

Pour la législature 2021-2026, l'installation du CET s'est déroulée le 1^{er} mars 2022.

Conseil d'établissement des établissements scolaires primaire et secondaire de Moudon-Lucens et environs				
Conseil d'établissement 2021-2026				
Représentants des autorités communales				
Gauthey	Yannick	Secrétaire (années paires)	AI SMLE	Comité de direction
Egli-Anthonioz	Nicole	Vice-Présidente	AI SMLE	Conseil intercommunal
Gonus	Christine	Présidente	AI SMLE	Conseil intercommunal
Seitenfus	Laetitia	Secrétaire (années impaires)	AI SMLE	Conseil intercommunal
Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement				
Streit	Cécile		EPMLE	
Zysset	Sophie		EPMLE	
Ribet	Rachel		ESMLE	
Mouillet	David		ESMLE	
Représentants des parents				
Habegger	Etienne		Moudon	
Ismaili	Shqipe		Lucens	
Ombelli	Céline		Moudon	
Potenza	Daniela		Lucens	
Représentants des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement				
APE Lucens, Moudon et environs	Grandjean		Michelle	Présidente
Conservatoire de la Broye	Baroni		Vincent	
Fondation Cherpillod	Delbrouck		Philippe	Directeur
Handball Club Moudon	Aellen		Céline	Présidente

Les membres désignés se sont réunis pour trois séances ordinaires, les 26 janvier, 27 avril et 12 octobre 2023.

Des ateliers interactifs « cyberfûté » ont été organisés pour les élèves de 7P qui ont été très appréciés, tant par les élèves que les enseignants.

Administration

Au 31 décembre 2023, le personnel de l'administration de l'AI SMLE compte 2.5 ETP.

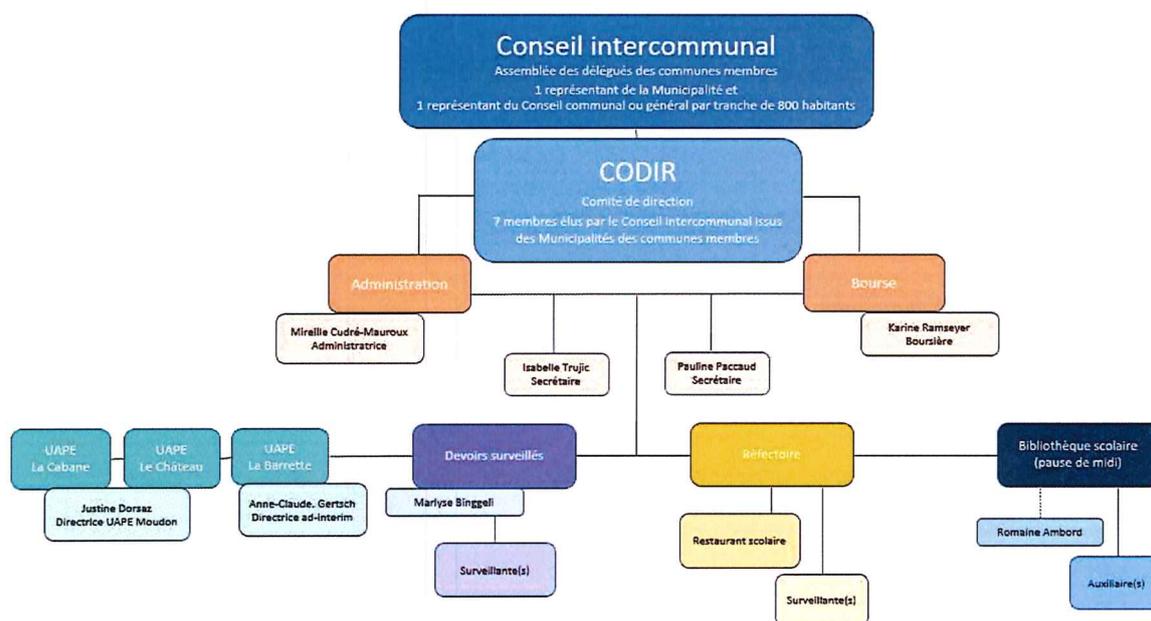
Mme Mireille Cudré-Mauroux, administratrice, assure le secrétariat du Comité de direction et la gestion administrative de l'association, y compris les ressources humaines, à 70%.

Mme Karine Ramseyer, boursière, gère la comptabilité de l'association ainsi que les salaires, à 70%.

Mme Isabelle Trujic, secrétaire, assume diverses tâches du secrétariat et de la bourse au taux de 80%.

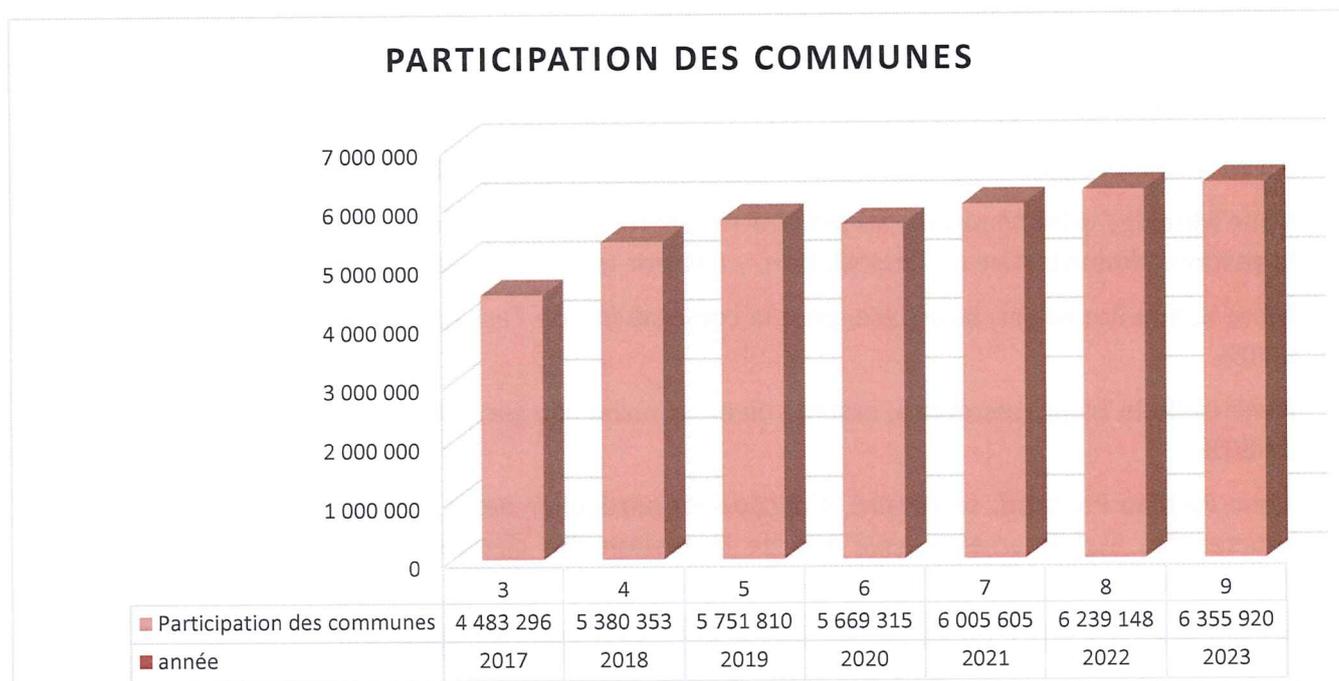
Mme Pauline Paccaud, secrétaire, s'occupe en particulier de la gestion des sports, camps-courses des établissements ainsi que de la gestion des clés des bâtiments scolaires. Elle travaille au taux de 30%.

Au 31 décembre 2023, l'organisation de l'AI SMLE se présente comme suit :



Finances pour la part scolaire

Participation des communes



Coût à l'élève et à l'habitant

Les coûts sont répartis 50% à l'habitant et 50% à l'élève et ont évolué comme suit ces cinq dernières années:

	2019	2020	2021	2022	2023
Coût à l'élève	CHF 1'665.26	CHF 1'553.24	CHF 1'651.71	CHF 1'653.19	CHF 1'634.75
Coût à l'habitant	CHF 238.53	CHF 229.75	CHF 241.17	CHF 248.79	CHF 244.57

Bâtiments

Les établissements scolaires sont organisés sur plusieurs sites à Moudon et Lucens :

Lucens :

- Collège du Pré-au-Loup
- Collège de la Vignette

Moudon :

- Collège du Fey
- Collège de l'Ochette
- Collège de l'Ancienne Ochette
- Collège de la Charmille
- Ancienne école de fromagerie (EFILM)
- Collège de la Grenette
- Pavillons du Montillier

Bâtiments communaux

Les communes de Lucens et Moudon mettent à disposition de l'AI SMLE les locaux nécessaires à l'enseignement. En contrepartie, elles facturent annuellement les locations selon un nombre de points définis par salle qui couvrent les frais effectifs des bâtiments communaux, conformément aux statuts.

Bâtiments de l'AI SMLE

Entretien

Les coûts de fonctionnement des bâtiments comprennent les contrats d'entretien et les charges courantes des bâtiments.

Collège du Fey

En 2023, un préavis de crédit supplémentaire a été voté pour la pose d'une barrière au collège du Fey. La zone située devant l'entrée principale, côté route du bâtiment, a pu être clôturée offrant ainsi une plus grande zone sécurisée pour les récréations des enfants.

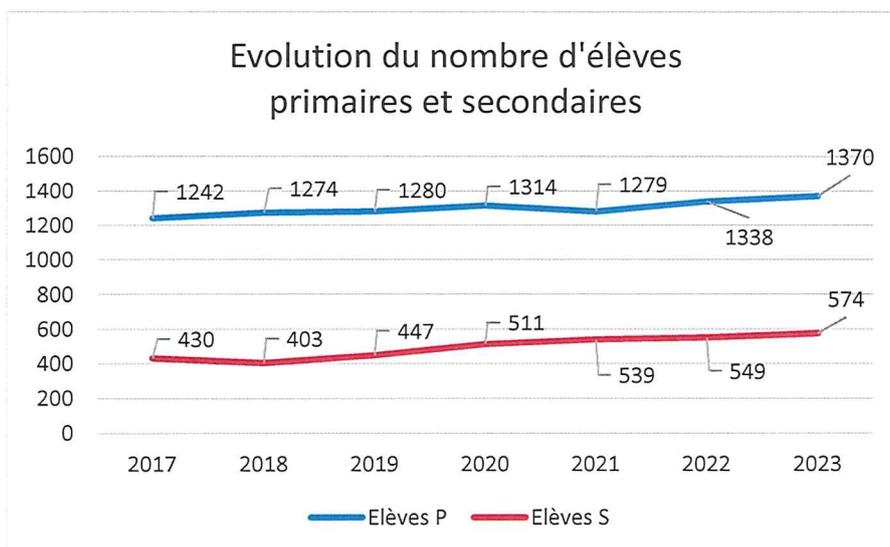
Salle de sports du Champ-du-Gour

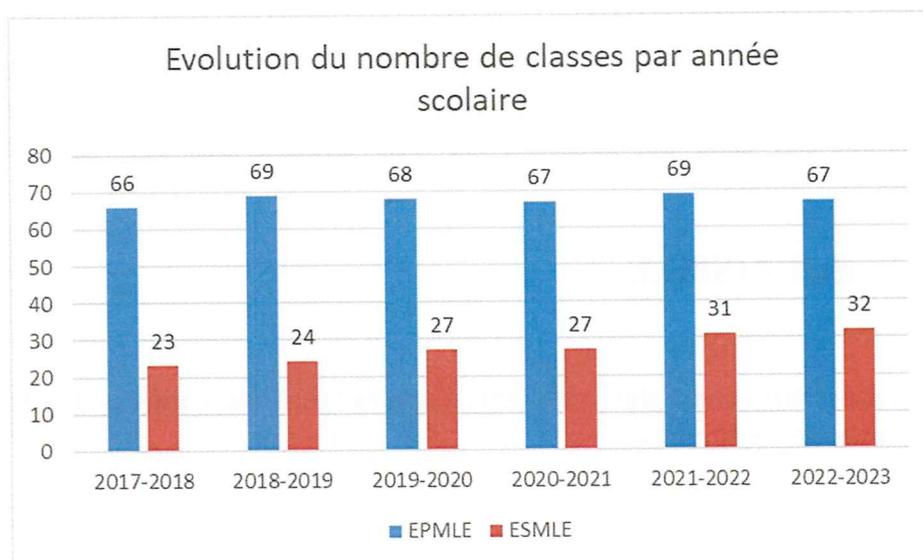
En dehors de l'utilisation de la salle par les élèves du collège du Fey, sept clubs sportifs locaux et deux clubs hors cercle occupent régulièrement la salle de sports pour leurs entraînements, totalisant jusqu'à 31 heures d'utilisation par semaine en hiver et 29 heures le reste de l'année. A ce total viennent s'ajouter environ 35 locations les week-ends pour diverses manifestations et compétitions.

L'équipe de conciergerie de Moudon assure une permanence du week-end lors de l'occupation de la salle. Ces coûts sont refacturés à l'AI SMLE avec les frais de nettoyage.

Etablissements scolaires

L'AI SMLE comprend deux établissements scolaires, l'Etablissement primaire de Moudon-Lucens et environs (EPMLE) et l'Etablissement secondaire de Moudon-Lucens et environs (ESMLE).





Camps, courses et spectacles scolaires

L'AI SMLE gère la partie administrative liée aux sorties, camps et spectacles scolaires des deux établissements. Le montant global du subside de l'AI SMLE pour ces activités ne figure plus globalement dans les comptes. Les coûts sont dorénavant détaillés dans les divers comptes de charges et de produits.

Les coûts des sorties et camps imputables au personnel DGEO (enseignants) sont refacturés au canton de Vaud. Certains camps respectant des critères définis permettent d'obtenir les subventions fédérales (Jeunesse et sports) ou cantonales (Fonds du sport vaudois et service de l'éducation physique et du sport) qui réduisent ainsi la part à charge de l'AI SMLE.

En principe, trois camps de volée sont organisés ainsi qu'un voyage d'étude en fin de scolarité :

- 7P : camp de ski organisé durant la deuxième moitié de l'année scolaire.
- 9S : camp de ski organisé durant la deuxième moitié de l'année scolaire.
- 10S : camp d'été organisé durant la première moitié de l'année scolaire.
- 11S : voyage d'étude organisé durant la deuxième moitié de l'année scolaire.

Des camps supplémentaires par classe, dans la limite du budget octroyé, peuvent être organisés par les enseignants.

Coûts des camps et courses 2023	Etablissement primaire	Etablissement secondaire
Camps d'été et de ski	CHF 105'326.05	CHF 198'669.98
Sorties et courses	CHF 27'712.40	CHF 10'976.95

Bibliothèque

La bibliothèque scolaire est répartie sur trois sites: dans le Collège de l'Ochette et au Collège du Fey à Moudon ainsi qu'au Collège du Pré au Loup à Lucens. Les classes s'y rendent conformément au programme scolaire.

En 2023, l'équipe scolaire de la bibliothèque se compose de:

- 1 bibliothécaire responsable à 80%
- 1 bibliothécaire à 60%
- 1 agente en information documentaire à 40%

La totalité des salaires de l'équipe scolaire est refacturée au canton.

La bibliothèque du Collège de l'Ochette est également ouverte durant la pause de midi pour les élèves du cycle secondaire et les 7-8P. Cette tranche horaire est à la charge de l'AISMLE. Une surveillante assure l'ouverture de la bibliothèque et le prêt de livres.

Activités extra-scolaires

Sports scolaires facultatifs

Plusieurs cours de sports scolaires facultatifs sont proposés aux élèves des deux établissements, hors du temps scolaire, sur les différents sites de l'école. L'enseignante responsable organise les activités et recrute les moniteurs qui sont rétribués par l'AISMLE. Les salaires sont remboursés par le canton, à l'exception des charges sociales qui sont prises en charge par l'association. En fonction de certains critères, des subventions Jeunesse et Sport permettent de réduire les coûts des salaires.

Devoirs surveillés

L'AISMLE gère les devoirs surveillés pour les élèves de la 3P à la 11S. Les périodes sont organisées par la responsable du service sur les trois sites scolaires les lundis, mardis et jeudis de 15h15 à 16h15 pour les primaires et de 16h15 à 17h15 pour 7-8 P et les secondaires, pendant les semaines scolaires. Les enfants peuvent ainsi effectuer leurs devoirs sous la surveillance d'accompagnant-e-s qui ont pour mission d'encadrer les élèves et d'assurer le suivi des devoirs.

108 élèves étaient inscrits pour l'année scolaire 2022-2023.

La participation financière semestrielle des parents est la suivante :

Tarifs par semestre	1 enfant	dès 2 enfants, par enfant
1 séance par semaine	CHF 51.-	CHF 40.80
2 séances par semaine	CHF 102.-	CHF 81.60
3 séances par semaine	CHF 153.-	CHF 122.40

Réfectoire

Le réfectoire scolaire du collège de l'Ochette est à la disposition des élèves du cycle secondaire et des 7-8P. Il est ouvert tous les jours de la semaine pendant la récréation du matin et le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour la pause de midi.

Il est géré par l'entreprise Kidelis depuis la rentrée d'août 2023. La cuisinière sur place régénère les repas pour le restaurant scolaire ainsi que pour les trois UAPE de Moudon et Lucens qui sont livrées depuis le réfectoire. L'offre de restauration comprend un menu de jour, divers plats chauds et froids et des salades. Aucune réservation n'est nécessaire et le paiement est effectué par carte rechargeable.

L'AISMLE gère la facturation de la subvention communale de CHF 3.- par repas pour les élèves extérieurs.

Suite à l'appel d'offre en marché public, le poste d'intendante refacturé à l'AISMLE disparaît.

Suite à la démission de la titulaire, une nouvelle surveillante en charge du respect du règlement au réfectoire a été engagée dès août 2023.

Transports

Principe

Les transports scolaires sont organisés par l'AISMLE, en collaboration avec les établissements scolaires. Les 1-4P sont transportés par des bus scolaires privés et les 5P-11S par les transports publics lorsque c'est possible (Car Postal et CFF).

Absence de transport public

Les élèves des quartiers du Plan, En Chermet et Bressonnaz à Moudon, sont transportés par Taxi Subra Moudon.

Lorsque le domicile n'est pas desservi par un transport, l'AISMLE verse une indemnité au km par semestre aux parents qui se chargent de transporter leurs enfants.

L'appel d'offres en marché public a permis de revoir les courses pour une meilleure optimisation des transports et de reconduire le contrat conclu avec Taxi Romontois pour les transports privés jusqu'en juillet 2028.

Patrouilleurs scolaires

Des patrouilleuses sont engagées par les communes pour sécuriser les passages pour piétons ainsi que l'arrêt de bus devant l'Ochette, aux horaires des élèves du cycle primaire.

Les patrouilleuses signalent également tout problème ou absence de bus et restent sur place avec les élèves jusqu'à ce que tous les élèves soient pris en charge. L'AISMLE peut ainsi informer les parents par SMS grâce au service "SMS Infobus" auquel chaque parent intéressé peut s'abonner gratuitement.

Enseignement spécialisé

Fondation Cherpillod – Programme Kairos

L'AI SMLE contribue au programme Kairos de la Fondation Cherpillod qui permet à des élèves en difficulté, identifiés par les établissements scolaires, d'être accompagnés par des éducateurs sous forme de suivi ambulatoire.

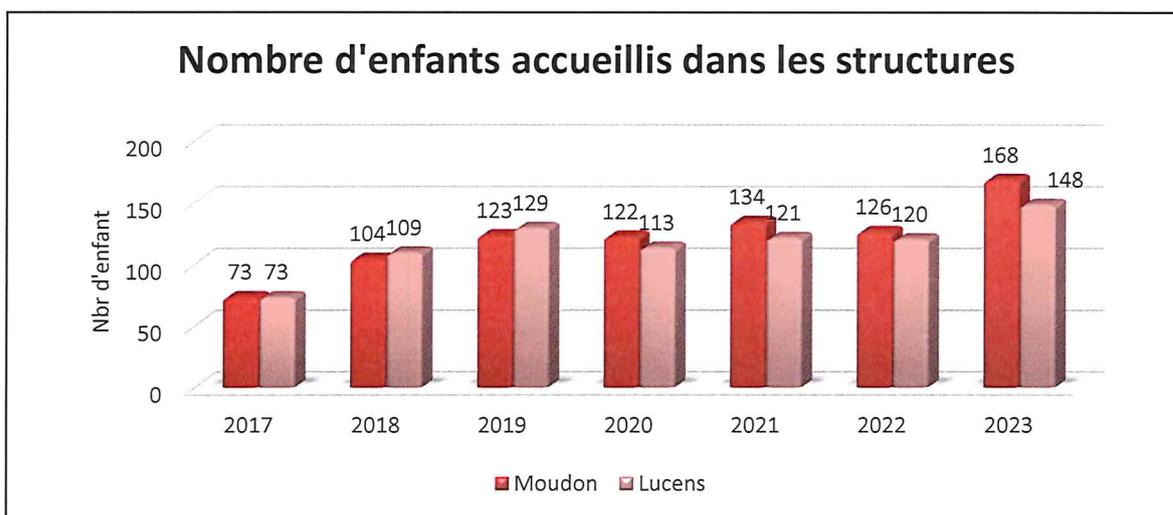
En 2023, 3 élèves ont bénéficié de ces prestations durant plusieurs mois.

Accueil parascolaire

Places d'accueil

L'accueil parascolaire, mis en place en 2015, s'est adapté à la demande et offre à ce jour 168 places d'accueil, soit :

- UAPE La Barrette à Lucens : 84 places
- UAPE La Cabane à Moudon : 36 places
- UAPE Le Château à Moudon : 48 places

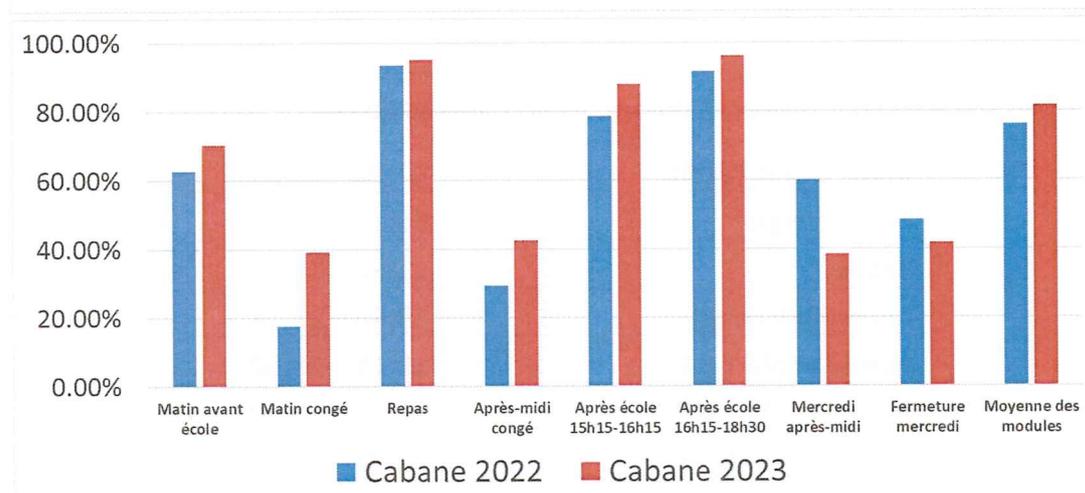
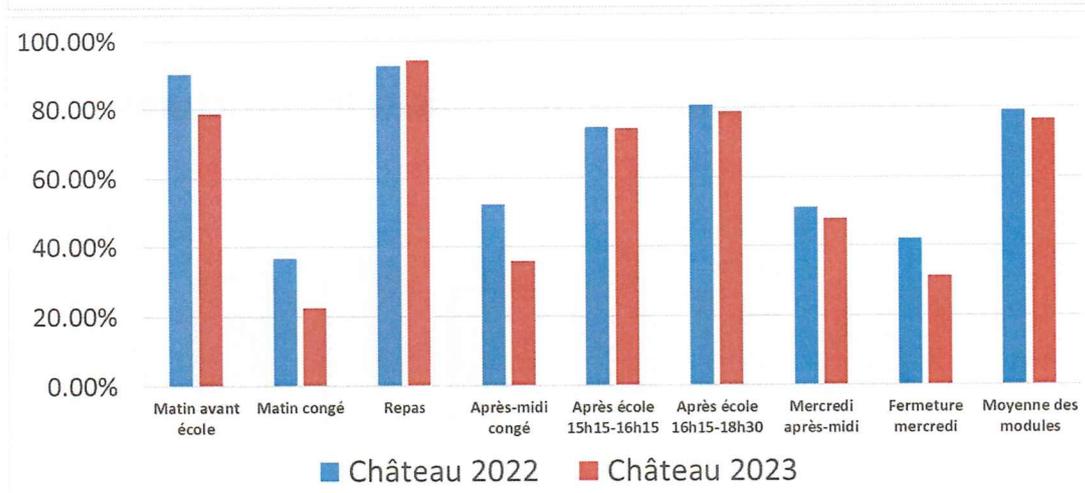
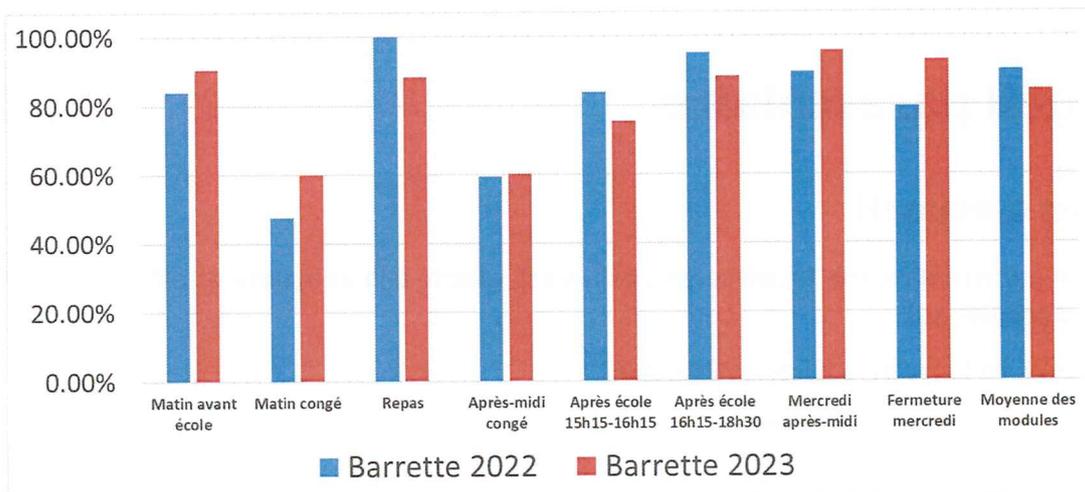


Les modules suivants sont proposés durant les périodes scolaires :

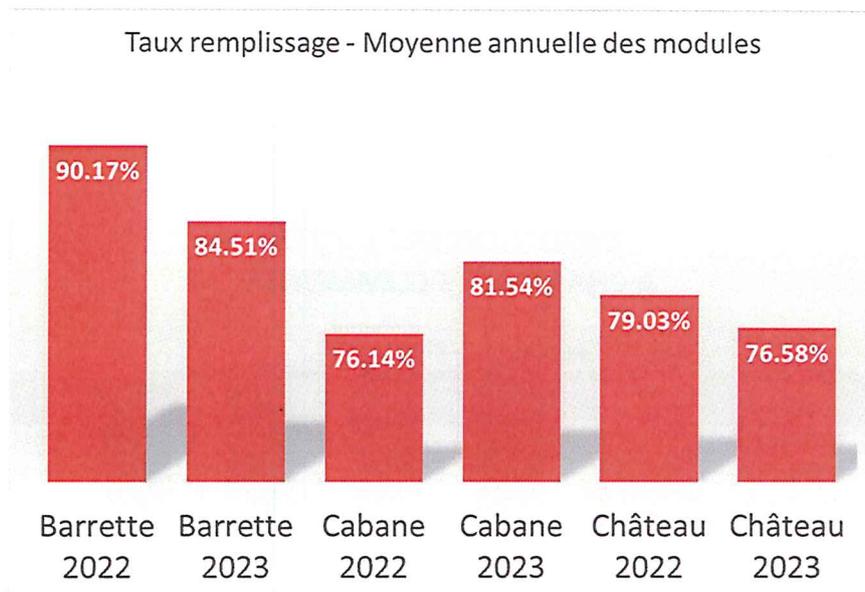
Matin avant l'école	07:00 – 08:20
Matin congé	08:20 – 11:50
Repas	11:50 – 13:40
Après-midi congé	13:40 – 15:15
Après l'école 1-6 P	15:15 – 18:30
Après l'école 7-8 P	16:15 – 18:30
Mercredi après-midi	13:40 – 18 :30

Taux d'occupation

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des taux d'occupation des structures en fonction des modules, entre 2022 et 2023 : les directrices gèrent les demandes d'accueil conformément au règlement de l'accueil parascolaire, en tenant compte de la rentabilité de chaque module. Cela implique une attention particulière lors de l'attribution des places et une réorganisation des horaires des équipes à chaque rentrée scolaire.



Ci-dessous, les moyennes annuelles du taux d'occupation des modules pour 2022 et 2023 :



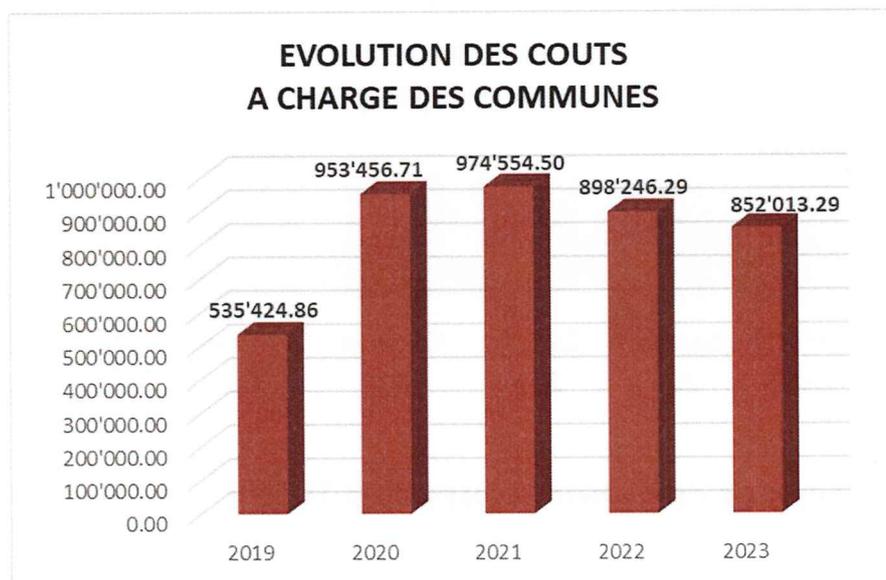
Collaboratrices et collaborateurs des UAPE

Au total, 30 personnes sont employées en contrat à durée indéterminée ou déterminée dans les UAPE pour environ 18.1 EPT et 10 personnes sont au bénéfice d'un contrat horaire sur appel pour effectuer des remplacements :

- 1 directrice générale
- 2 directrices
- 7 éducateurs/trices de l'enfance (+ 4 remplaçant-e)
- 6 assistant/e/s sociaux éducatifs/ves (+ 1 remplaçant-e)
- 2 auxiliaires éducatif/ve (+ 5 remplaçant-e-s)
- 5 intendant/e/s de cuisine
- 3 apprenti/e/s
- 4 stagiaires

Finances pour la part parascolaire

Participation des communes pour la part parascolaire

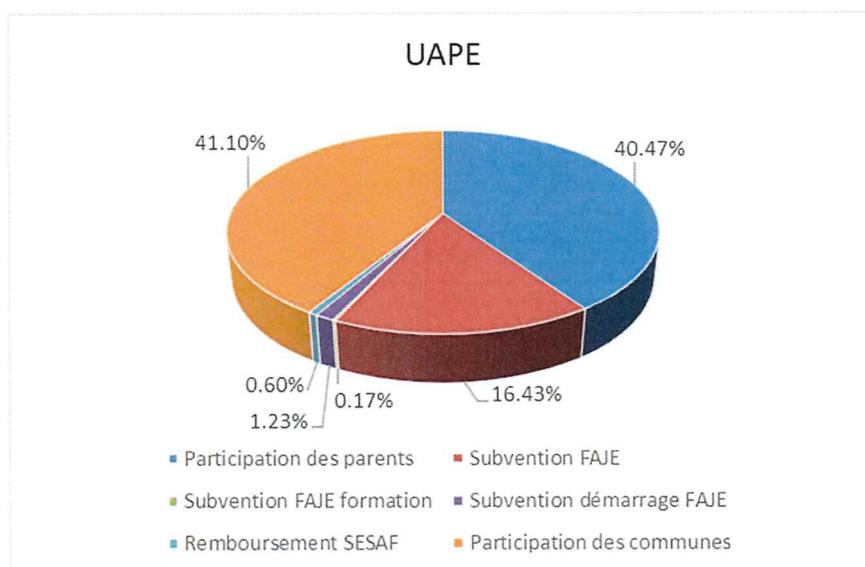


Coût à l'habitant et à la fréquentation

Les coûts, répartis à 50% à l'habitant et à 50% à la fréquentation, ont évolué comme suit ces trois dernières années:

	2019	2020	2021	2022	2023
Coût à la fréquentation	CHF 3.99	CHF 4.60	CHF 3.76	CHF 3.53	CHF 3.30
Coût à l'habitant	CHF 22.20	CHF 38.64	CHF 39.14	CHF 35.82	CHF 32.73

Répartition du financement

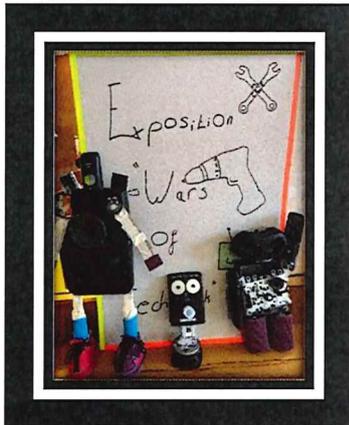
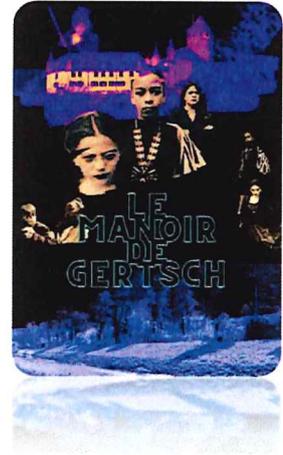


Rapports d'activité

UAPE La Barrette

L'UAPE La Barrette accueille 36 élèves le matin avant l'école, 84 élèves à midi et 60 en fin d'après-midi.

En 2023, un court métrage de 40 minutes a été réalisé à La Barrette, « Le manoir de Gertsch » où les acteurs hors pairs ont emmené les spectateurs dans une intrigue pleine de suspens, de tensions et d'humour décalé. Les enfants ont pu s'exercer tant devant que derrière la caméra pour réaliser cet opus.



Dans un autre registre, les pros de la technique robotique-tournevis, activité réservée aux 8P, se sont distingués avec l'exposition WARS of Techtonik.

Des épreuves sportives ont également rythmé l'année : tournois de baby-foot, fléchettes, Mario Kart et Ligretto ont fait vibrer La Barrette d'émotions.

UAPE La Cabane

L'UAPE La Cabane accueille 12 élèves le matin avant l'école, 36 élèves à midi et 24 en fin d'après-midi

En 2023, le thème de La Cabane s'est articulé autour du sport et de la nourriture saine.



UAPE Le Château

Le Château accueille 24 enfants le matin, 48 au module de midi et 36 les après-midis.

Les activités varient au rythme des saisons et permettent aux enfants d'interagir avec leurs camarades, d'éveiller leurs sens, de découvrir de nouvelles saveurs ou d'apprendre des techniques de cuisine :

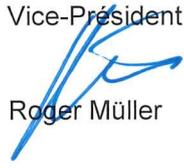


Validé par le Comité de direction dans sa séance du 22 avril 2024.

AIMSLE

Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs
Comité de direction

Le Vice-Président


Roger Müller

La Secrétaire


Mireille Cudré-Mauroux

Validé par le Conseil intercommunal dans sa séance du 23 mai 2024.

AIMSLE

Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs
Conseil intercommunal

Le Président


Georges-Alexandre Duc

La Secrétaire


Anne-Marie Paccaud